

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

GESTION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE CONVENTION AVEC LA SPA POUR CHIENS

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention avec la Société Protectrice des Animaux du roannais pour la gestion de la fourrière intercommunale pour les chiens et prévoit de prélever la dépense au budget de la Commune.

REVISION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2020

Fixe la redevance assainissement pour l'année 2020 à 1.06 €/m³ d'eau consommée assortie d'un minimum de facturation de 40 m³ pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Le minimum évoluera dans les mêmes proportions que le prix du m³. En cas d'arrivée ou de départ, il sera proratisé.

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Fixe la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 1 950 €. par logement à compter du 1er janvier 2020.

TAXE D'AMENAGEMENT

Maintient sans changement les taux votés depuis 2015 :

- . zones UF et AUF des Grandes Terres un taux de 1 %.
- . zones d'activités UF à Pralong et La Plagne un taux de 2 %
- . sur le reste de la Commune un taux de 2.5 %.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Modifier à compter du 15 juillet 2019 le montant de la participation des parents comme suit :

- un forfait par trimestre scolaire payable à l'inscription soit

- . 1er trimestre : 99 €
- . 2ème et 3ème trimestres : 74 €

- un demi-forfait par trimestre scolaire pour l'accueil matin, ou soir payable à l'inscription, soit :

- . 1er trimestre : 56 €
- . 2ème et 3ème trimestres : 42 €

- un tarif pour l'accueil non régulier avec délivrance de carnets de 10 tickets à 1€ 25, soit 12.50 € à raison de l'utilisation d'un ticket pour l'accueil matin, midi ou soir, disponible auprès de l'agent chargé de la garderie.

- un tarif pour l'achat de ticket, à titre occasionnel, à l'unité au prix de 2 € 50, auprès de l'agent chargé de la garderie.

DELIBERATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuve la création à compter du 1er août 2019 de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet à raison de 25.5 heures hebdomadaires d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Considérant qu'il s'agit d'un emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public dans une commune de moins de 2 000 habitants, celui-ci peut être pourvu par un agent non titulaire dans le cadre du 5°) de l'article 3-3 de la loi n° 84-53.

BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Donne son accord pour des ajustements de crédits en vue de règlements au budget général 2019.

CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR

Approuve la nécessité de conclure un contrat de fourniture de chaleur pour la Salle Jean du Crozet avec la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.
Autorise Monsieur le Maire de signer le contrat et prévoit l'inscription de la dépense au budget communal

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Attribue une subvention de 100 euros à l'Association "Institution spécialisée Le Château d'Aix" pour financement de l'organisation d'une sortie scolaire de fin d'année.

MISE EN PLACE DE PAYFIP AVEC DES TITRES PESASAP

Approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle ORMC ou des factures de régie via le dispositif PayFiP et ce à compter du 1^{er} juillet 2019,
Autorise Monsieur le Maire à signer la (les) convention(s) d'adhésion à PayFiP et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
Dit que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires) seront prévus au Budget Principal et aux Budgets Annexes concernés.

PROJET PISCINE AU CAMPING MUNICIPAL DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2019

Sollicite une subvention au titre de la au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Exercice 2019 pour la création d'une piscine à l'intérieur du camping municipal « La Pra ».

PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON A COLOMBAGES DEMANDES DE SUBVENTION DRAC ET REGION

Sollicite une subvention auprès de la DRAC et de la Région Auvergne Rhône Alpes des subventions pour permettre la réalisation du projet de réhabilitation de la Maison à colombages

Demande l'autorisation de pouvoir commencer les travaux après dépôt des demandes de financement et prévoit l'inscription de la dépense en section d'investissement du budget principal de la commune

SOUTIEN OFFICE NATIONAL DES FORETS

Souhaite le maintien des effectifs du personnel de l'Office National des Forêts, au service des collectivités

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS

Décide d'approuver les avenants suivants du marché des travaux relatifs à la restauration du clocher de la Chapelle de la Madeleine :

* Avenant n° 1 Lot n° 2 « Maçonneries de pierre » : Entreprise DEMARS SA
30 Route de Montverdun 42130 – MARCILLY LE CHATEL
Montant du marché initial : 65 042.05 €. HT
Avenant n°1 : 1 040.64 € HT
Nouveau montant du marché : 66 082.69 € HT

* Avenant n° 1 Lot n° 3 « Couverture ardoises charpente zinguerie menuiseries » :
Entreprise BEAUFILS SA
37 bd Mal Franchet d'Espérey 42000 SAINT ETIENNE
Montant du marché initial : 114 060.19 €. € HT
Avenant n°1 : 1 392.00 € HT
Nouveau montant du marché : 115 452.19 € HT

JURES D'ASSISES

Conformément à la circulaire préfectorale du 26.02.2019, il a été procédé au tirage d'un juré d'assise, soit trois noms, pour la Commune de ST GERMAIN LAVAL.